

RWE

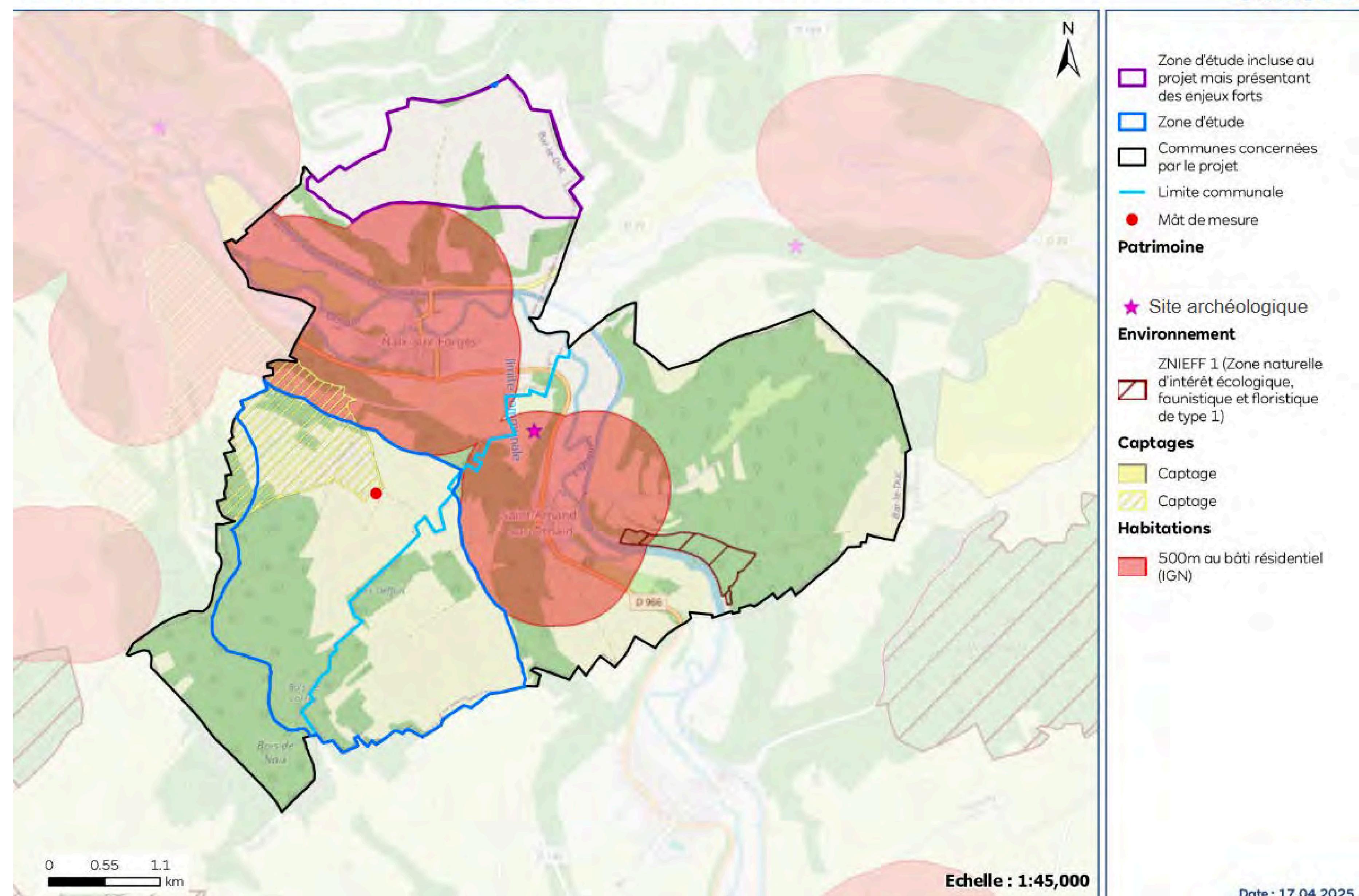
Projet éolien de Naix-aux-Forges & Saint-Amand-sur-Ornain

La zone de projet

La zone de projet prend en compte différentes contraintes réglementaires et techniques : l'éloignement de 500 mètres aux habitations, aux monuments historiques ainsi qu'au Réseau Très Basse Altitude (RTBA) de l'aviation militaire qui limite la hauteur des éoliennes à 150 mètres de hauteur en bout de pale. À ces contraintes s'ajoutent divers enjeux identifiés lors des études en cours depuis 2024, comme les enjeux environnementaux. En effet, une attention particulière est portée à préserver la biodiversité (habitats, faune et flore) tout au long du développement du projet.

Projet éolien de Naix-aux-Forges et Saint-Amand-sur-Ornain

RWE



3 à 6 éoliennes
avec une hauteur maximale
en bout de pale de 150 m



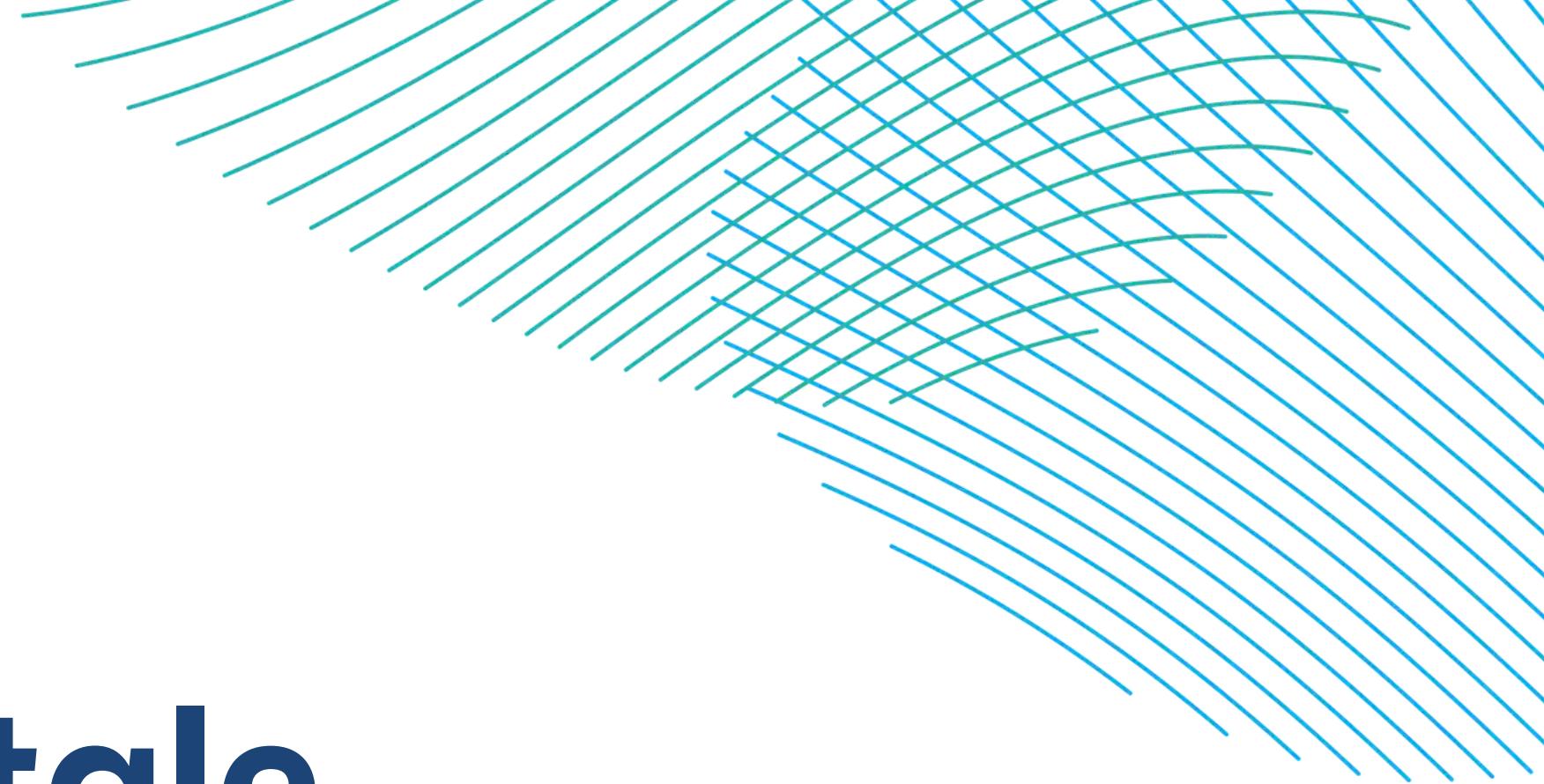
3,6 MW
de puissance unitaire
par éolienne, soit un
total de 10,8 à 21,6 MW



5 600 foyers
alimentés en électricité par
un parc de 4 éoliennes



naixauxforges.projet-eolien.com



L'étude environnementale

Le bureau d'études indépendant Siteléco mène l'étude environnementale : il réalise un diagnostic écologique (bibliographique et de terrain) et évalue les impacts potentiels du projet sur les enjeux et espèces identifiés. Voici les premiers résultats des études, réalisées entre mars et novembre 2024 à Naix-aux-Forges. Les résultats des études lancées cette année à Saint-Amand-sur-Ornain vous seront communiquées l'année prochaine.

En résumé, la zone de projet est majoritairement composée de milieux agricoles (cultures) qui ne présentent pas d'enjeu significatif, et plusieurs secteurs sont occupés par des boisements.

Oiseaux

Depuis mars 2024, les écologues ont recensé les espèces d'oiseaux présentes sur la zone d'étude. Ces observations sont menées durant un cycle biologique complet (nidification, migration postnuptiale, hivernage et migration prénuptiale), sur les trois premières périodes 23 sorties ont été réalisées. Un panneau spécifique présente l'état initial de l'avifaune.



Ján Svetlik

Alouette lulu

Gilles San Martin



Pipistrelle commune

Chauves-souris

L'étude des chauves-souris comprend plusieurs volets : recherches de gîtes, écoutes des micros installés sur le mât de mesure et écoutes au sol lors de sorties environnementales. À ce stade, seuls les résultats de recherches de gîtes sont connus et présentés sur un panneau spécifique.

Flore et habitats

Parmi les espèces de flore observées dans l'aire d'étude, le Buis commun est la seule espèce présentant des enjeux forts car elle est classée en "préoccupation mineure", l'Orobanche du Thym et le Scandix Peigne-de-Vénus présentent des enjeux modérés. Quatre espèces exotiques envahissantes ont également été observées : le Safoin d'Espagne, la Renouée du Japon, l'Erigéron annuel et le Robinier faux-acacia.



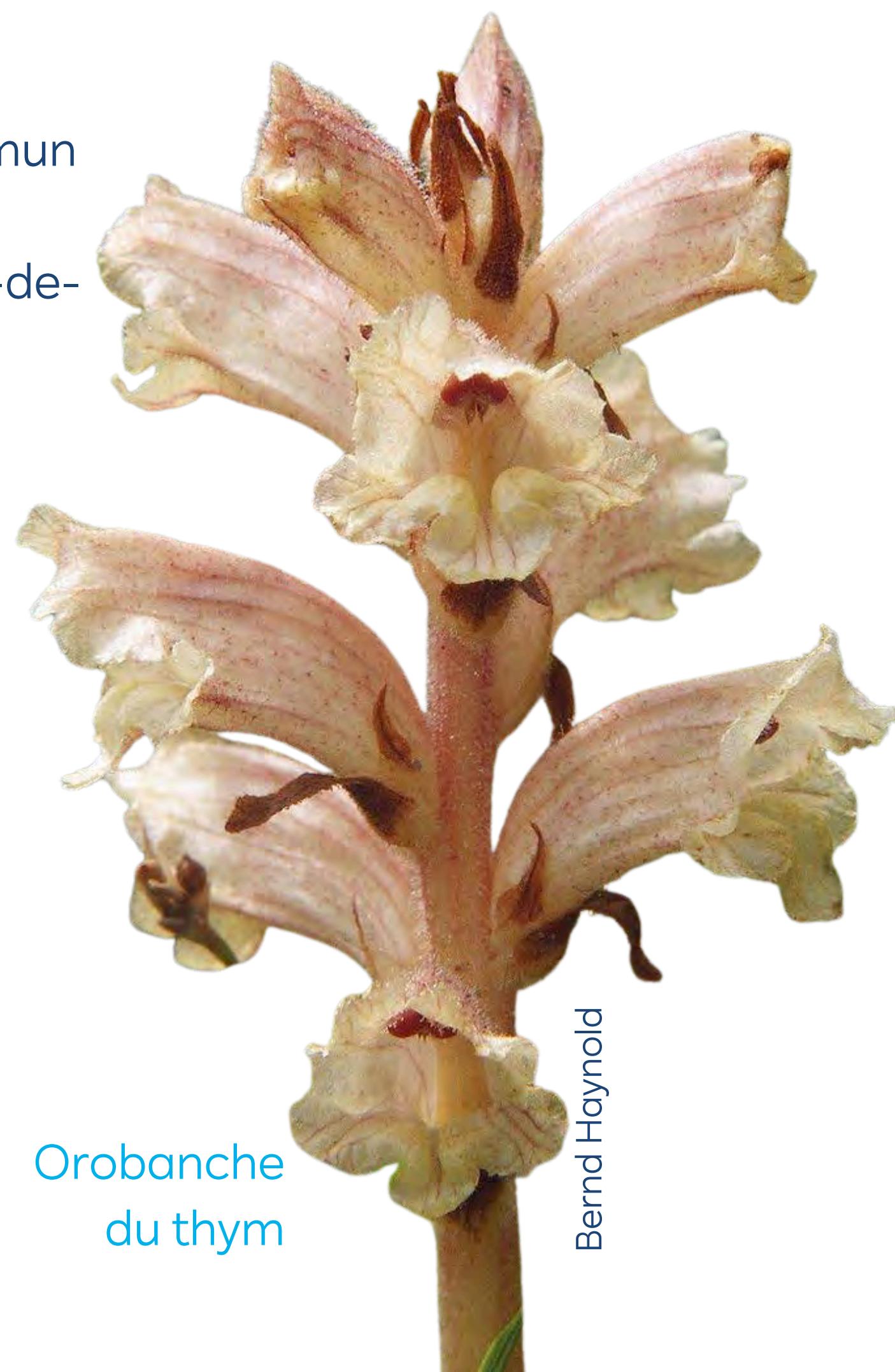
Scandix Peigne de Vénus

Daniel Villafruela



Robinier faux-acacia

Annabell Hormann



Orobanche du thym

Bernd Haynold

Zoom sur les oiseaux

Le bureau d'études a notamment recensé des espèces dites patrimoniales, qui présentent des enjeux particuliers, comme l'Alouette lulu, la Pie-grièche écorcheur ou le Bruant jaune. Certains rapaces fréquentent également la zone de projet, dont le Milan noir, le Milan royal ou encore des busards des roseaux.



Qu'en est-il de la Grue cendrée ?

La Grue cendrée est une espèce d'intérêt communautaire selon la directive "Oiseaux" de l'UE. Vous l'avez certainement déjà aperçue survolant la commune... Qu'en dit l'étude environnementale ?

Bien que la Grue cendrée ait un statut de patrimonialité très fort, elle a été observée uniquement en migration en octobre et en novembre au-dessus de la zone d'étude. Ainsi, au vu de son caractère passager et de sa faible sensibilité à l'éolien, l'enjeu de la Grue cendrée est modéré.

Zoom sur les chauves-souris

À ce stade, seuls les résultats de recherches de gîtes sont connus. Certains villages et constructions situés dans l'aire d'étude rapprochée du projet, comme Menaucourt et Villiers-le-sec, peuvent accueillir des gîtes à chauves-souris. Dans la zone d'étude nord, les gîtes potentiels se retrouvent dans les boisements, grâce à la présence de lierre sur les troncs. Quelques zones favorables sont recensées dans la zone sud, mais la majeure partie des boisements est peu, voire très peu favorable à abriter des chauves-souris : les arbres sont de circonférence trop faible, possédant peu de trous ou de cavités dans leur écorce, et peu de lierre.



L'étude paysagère

L'étude paysagère est réalisée par le bureau d'études indépendant Indigo. Elle considère trois échelles correspondant chacune à des perceptions différentes : l'aire d'étude éloignée, l'aire d'étude rapprochée et l'aire d'étude immédiate. Elle se divise en 3 étapes :

1 ETAT INITIAL

Analyse des enjeux paysagers et patrimoniaux hiérarchisés :



2 VARIANTES

Comparaison de différents scénarios d'implantation selon la disposition, le nombre d'éoliennes, etc.

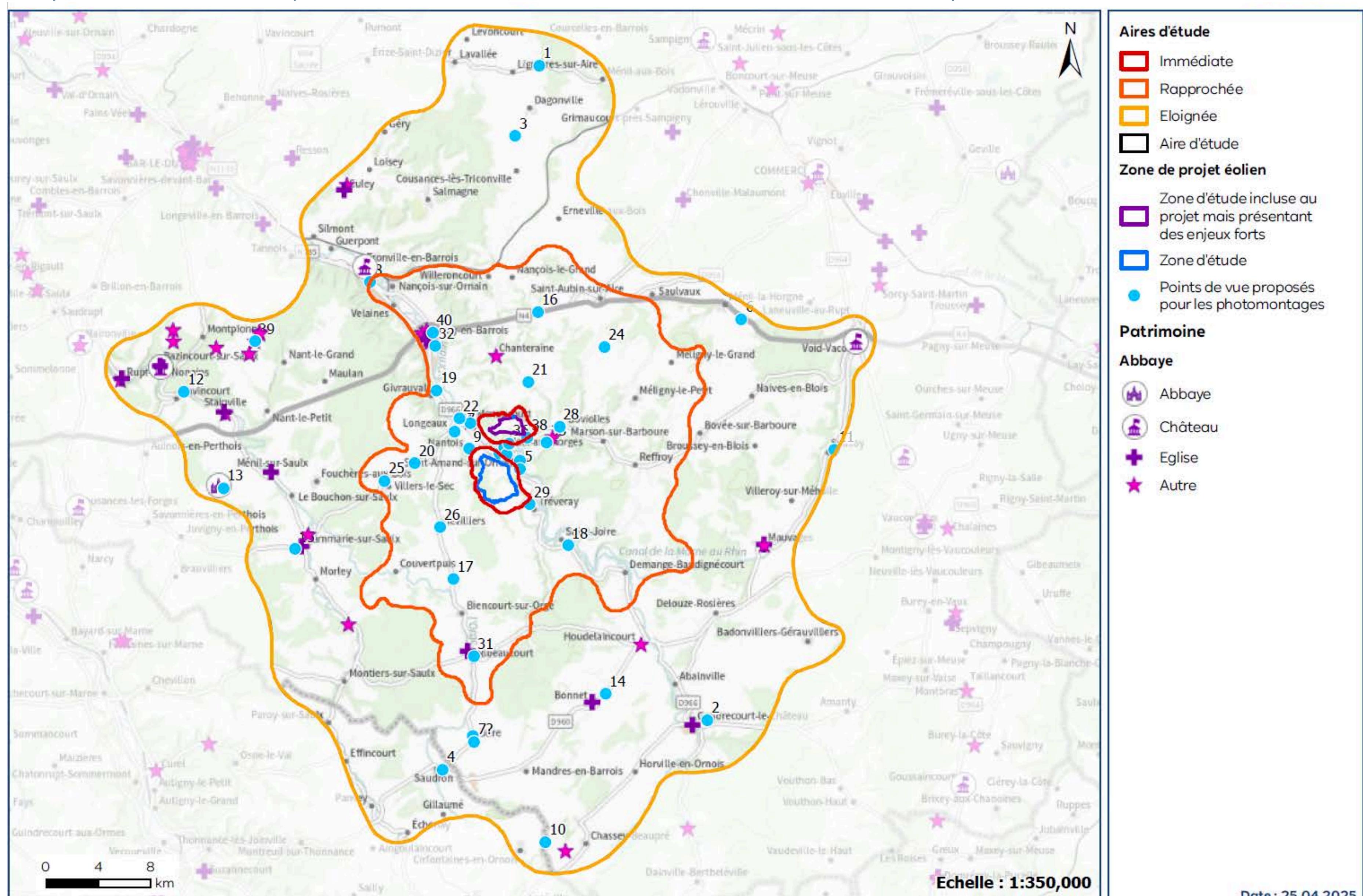
3 IMPACTS ET MESURES

Evaluation des effets du parc éolien sur le paysage notamment via la réalisation de photomontages depuis des points de vue représentatifs du territoire et des enjeux paysagés estimés.

Mise en place de mesures d'évitement, de réduction, de compensation et/ou d'accompagnement

Photomontages du projet

Des photomontages (simulations de l'impact visuel des éoliennes) seront réalisés depuis les points de vue présentés ci-dessous, afin d'estimer la visibilité du parc. Leur analyse entrera en compte dans le choix de l'implantation finale, et permettra d'élaborer des mesures visant à réduire l'impact visuel.



Les retombées pour votre territoire

Mesures d'accompagnement

Non réglementaires, les mesures d'accompagnement ont pour but d'améliorer la qualité de vie des habitants de Naix-aux-Forges et Saint-Amand-sur-Ornain. La puissance et l'économie du projet détermineront le budget disponible pour mettre en œuvre une de ces mesures si le parc est construit. Voici quelques exemples de mesures fréquemment mises en place par RWE :

Une électricité locale et moins chère

RWE prévoit de réduire le tarif d'électricité des habitants de Naix et Saint-Amand souscrivant un contrat avec notre partenaire. Une réduction de la facture d'électricité sera proposée : **Pour un parc de 4 éoliennes de 3,6 MW, la réduction peut aller jusqu'à 100 €/an, pendant 5 ans.**

Des subventions pour vos travaux

RWE peut mettre à disposition des foyers une aide financière destinée à subventionner des travaux ou achats liés aux économies d'énergie, à l'isolation thermique, à la production d'énergie renouvelable ou à la mobilité douce, entre autres.

Participation à l'enfouissement des réseaux aériens



Photomontage d'enfouissement des réseaux aériens sur une commune

Une aide à l'enfouissement des réseaux aériens (téléphonie, électricité) pourrait être prévue.

Recettes fiscales

L'implantation d'un parc éolien est équivalent à l'installation d'une entreprise sur la commune. Ainsi, des recettes fiscales sont perçues par les différentes collectivités selon la puissance du projet. Le tableau ci-dessous présente une simulation réalisée pour 2 éoliennes sur chacune des deux communes.

Collectivités	Retombées fiscales annuelles pour 4 éoliennes de 3,6 MW
Commune de Naix-aux-Forges	19 100 €
Commune de Saint-Amand-sur-Ornain	18 700 €
Communauté de communes Bar-le-Duc Sud Meuse	72 000 €
Département de la Meuse	36 200 €

Les acteurs et les étapes du projet

